

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1687

19 août 2010

### SOMMAIRE

ABN AMRO Infrastructure Capital Holding Luxembourg III S.à r.l. ....	80941	ING RPFi Soparfi B S.à.r.l. ....	80971
Alianza Iberian Investment Corporation S.A. ....	80938	International Fire Center S.A. ....	80971
BCL Loisirs ....	80933	International Venture Projects ....	80972
Casa Trust S.A. ....	80973	Interparfums S.A. ....	80972
Cora Luxembourg ....	80972	Investissements Immobiliers Européens ....	80972
Di Egidio International S.A. ....	80933	Invifin S.A. ....	80957
Dinder's S.A. ....	80935	Invista Real Estate Opportunity Fund Etoy Sàrl ....	80956
Dinder's S.A. ....	80936	Invista Real Estate Opportunity Fund Witney S.à r.l. ....	80959
ECM Lux S.A. ....	80936	Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l. ....	80959
EPISO Berlin S.à.r.l. ....	80942	JB Honoré S.à r.l. ....	80973
F.G. Fashion International s.à r.l. ....	80938	J.C. Investment S.A. ....	80970
Financière de l'Alzette S.A. ....	80941	Jinkgo SPF ....	80973
Floralie Spf S.A. ....	80941	JPMorgan European Property Fund Management Company S.A. ....	80971
FMC Finance VI S.A. ....	80942	JS S.A. ....	80973
FMC Finance VI S.A. ....	80941	JS S.A. ....	80974
Francisci S. à r. l. ....	80938	Kacim S.A. ....	80975
Frenchie's, Sàrl ....	80949	Kafé-Inn S.à r.l. ....	80975
FZH-Lux ....	80935	K.F. Invest SA ....	80974
GE Healthcare European Holdings S.à r.l. ....	80950	Kintrust S.à r.l. ....	80975
GE Holdings Forint Luxembourg Sàrl ....	80949	Luxtoitures s.à r.l. ....	80976
GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l. ....	80953	Matsa S.A. ....	80956
GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l. ....	80953	MGV S.A. ....	80950
General Electric International Holdings S.à r.l. ....	80955	Norbert Brakonier S.A. ....	80930
General Electric Services Luxembourg S.à r.l. ....	80955	Okommo S.A. ....	80960
GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l. ....	80954	Socfinde S.A. ....	80974
Helfin S.A. ....	80955	Société de Participation Financière Dalmine Holding S.A. ....	80950
Hosur Corporation S.A. ....	80956	Stark S.A. ....	80957
Hot Stuff S.A. ....	80956	TDK Europe S.A. ....	80937
ING PFCE Poland II S.à r.l. ....	80970	Variolabel Sicav ....	80975
ING PFCE Poland I S.à r.l. ....	80969	Vauban S.A. ....	80954
ING RE NPF Soparfi D S.à r.l. ....	80970		

**Norbert Brakonier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2313 Luxembourg, 20, place du Parc.  
R.C.S. Luxembourg B 154.230.

---

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendundzehn, den zweiten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch.

Ist erschienen:

Herr Norbert Anton BRAKONIER, Schreiner, geboren am 2. Juli 1966 zu Birresborn (Deutschland), wohnhaft in L-2313 Luxembourg, 20, Place du Parc.

Der Komparent ersucht den instrumentierenden Notar, nachstehenden Gesellschaftsvertrag einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden wie folgt:

**Kapitel I - Firma, Sitz, Zweck, Dauer, Kapital**

**Art. 1.** Von dem Komparenten und allen zukünftigen Inhabern der in Nachfolgendem bezeichneten Aktien wird eine Aktiengesellschaft gebildet unter der Bezeichnung "Norbert Brakonier S.A.".

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Durch Verwaltungsbeschluss können Niederlassungen, Zweigstellen und Büros, sowohl innerhalb der Grenzen des Großherzogtums Luxemburg, als auch im Ausland geschaffen werden.

Der Gesellschaftssitz kann aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsentwicklung entgegen stehen oder eine normale Verbindung mit dem Gesellschaftssitz oder des Gesellschaftssitzes mit dem Ausland verhindert oder zu verhindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; trotz dieses vorläufigen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatszugehörigkeit erhalten.

Die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Organe der Gesellschaft können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb einer Schreinerei und der Handel von Möbeln sowie deren Einbau.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche handelsübliche industrielle und finanzielle Operationen beweglicher und unbeweglicher Natur vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck der Gesellschaft Bezug haben.

Sie kann sich vornehmlich durch Kapitalbeteiligungen oder auch auf sonst irgendeine Art und Weise an Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen, die ganz oder teilweise denselben Gesellschaftszweck oder einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen oder auch nur einen solchen Zweck verfolgen, der den Ausbau und die Expansion der Gesellschaft fördern könnte.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland ausüben.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (€ 31.000,00) und ist aufgeteilt in EINUNDREISSIG (31) Aktien von EINTAUSEND EURO (€ 1.000,00) je Aktie.

Das Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Uebereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Die Gesellschaft kann je nach Wunsch der Aktieninhaber Globalaktien oder Einzelaktien ausstellen, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

**Kapitel II - Verwaltung, Aufsicht**

**Art. 6.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können; sie werden durch die Generalversammlung bezeichnet, welche deren Zahl und die Dauer ihrer Mandate bestimmt. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Sollte die Gesellschaft von einem Aktionär gegründet werden oder sollte bei Gelegenheit von einer Generalversammlung festgestellt werden dass nur noch ein Aktionär übrig ist, kann der Verwaltungsrat auf ein Mitglied begrenzt werden, dies bis zur nächsten Generalversammlung welche feststellt dass die Gesellschaft wieder mehr als einen Aktionär hat.

Die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat aus welcher Ursache auch immer vorzunehmen.

Die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen. Im Falle der Abwesenheit des Vorsitzenden kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben; die Vertretung unter Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 8.** Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderweitig zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehendsten Befugnisse zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig scheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen im Rahmen des Gesellschaftszweckes.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz oder laut der gegenwärtigen Satzung vorbehaltenen Beschlüsse.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat ist befugt, im Rahmen von Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften die Geschäftsführung entweder an Verwaltungsratsmitglieder oder an Dritte zu übertragen, welche nicht unbedingt Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem befugt, durch notarielle oder privatschriftliche Urkunden Bevollmächtigte für Sondergeschäfte zu bestellen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird unter jeden Umständen durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern sowie die alleinige Unterschrift des einzigen Mitglieds des Verwaltungsrats verpflichtet, unbeschadet der Beschlüsse betreffend die Erteilung von Untervollmachten und Mandate, welche vom Verwaltungsrat im Rahmen von Artikel 10 der Satzung erteilt werden.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können, sie werden durch die Generalversammlung, die ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate festlegt, ernannt.

### Kapitel III - Generalversammlung

**Art. 13.** Jede rechtsgültig zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am zweiten Deinstag des Monats April, um 17<sup>00</sup> Uhr an einem in den Einberufungen zu bestimmenden Ort statt. Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Sollte durch höhere Gewalt eine ungehinderte Zusammenkunft in Luxemburg beeinträchtigt werden, so können die Generalversammlungen - auch die ordentliche jährliche Generalversammlung - im Ausland stattfinden; die Festlegung dieser Sonderumstände obliegt dem Verwaltungsrat.

Der Verwaltungsrat legt die Zulassungsbedingungen zu den Generalversammlungen fest.

**Art. 15.** Einberufungsschreiben zu den Generalversammlungen erfolgen unter Wahrung einer Einberufungsfrist von 15 Tagen.

Falls sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie Kenntnis der ihnen vorliegenden Tagesordnung genommen haben, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig stattfinden.

Jede einzelne Aktie berechtigt zu einer Stimmabgabe.

Aktionäre stimmen persönlich ab, können sich aber auch durch Mandatsträger vertreten lassen welche nicht Aktionäre sein müssen.

### Kapitel IV - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Zuweisung ist nicht mehr zwingend notwendig wenn und solange der Reservefonds zehn Prozent des Nominalwertes des Kapitals beträgt. Darüberhinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo

nach Gutdünken. Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz ergeht zu zahlen und dabei selbstständig den Umrechnungskurs zu bestimmen.

Die Ausschüttung von Vorschussdividenden kann erfolgen unter Berücksichtigung der jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen mittels freier Reserven und unter Respektierung der zwingenden gesetzlichen Bestimmungen. Solange die Gesellschaft diese Aktien hält, sind sie nicht berechtigt an Abstimmungen teilzunehmen und erhalten auch keine Dividende.

## Kapitel V - Auflösung, Liquidation

**Art. 18.** Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird diese durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden; deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

### Besondere Bestimmungen

Hinsichtlich der durch die gegenwärtige Satzung nicht erfassten Bestimmungen unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

### Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet statt im Jahre 2011.

### Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Aktien wurden allesamt durch den Komparenten gezeichnet.

TOTAL: EINUNDREISSIG Aktien ..... 31

Der Aktionär hat den Betrag seiner Zeichnung sofort und in bar eingezahlt; somit verfügt die Gesellschaft ab sofort über einen Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (€ 31.000,00), worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

### Feststellung

Der amtierenden Notar erklärt ausdrücklich dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

### Kostenabschätzung

Der Gesellschaft obliegende Gründungskosten, Auslagen und Lasten irgendwelcher Art, welche ihr wegen ihrer Gründung anfallen, werden auf zirka EINTAUSENDEINHUNDERT EURO (€ 1.100,00) abgeschätzt.

### Generalversammlung

Nach Festlegung der Satzung der Gesellschaft hat der Komparent, welcher das gesamte Aktienkapital vertritt und sich als rechtsgültig einberufen betrachtet, in ausserordentlicher Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf einen und diejenige der Kommissare ebenfalls auf einen.
- 2) Zum Verwaltungsrat wird ernannt:  
Herr Norbert Anton BRAKONIER, Schreiner, geboren am 2. Juli 1966 zu Birresborn (Deutschland), wohnhaft in L-2313 Luxemburg, 20, Place du Parc.
- 3) Zum Kommissar wurde bestellt:  
Frau Claudine AREND, Architektin, wohnhaft in L-2427, 20, rue du Rham.
- 4) Die Mandate des Verwaltungsrats und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2016.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2313 Luxemburg, 20, Place du Parc.

WORÜBER URKUNDE, geschehen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. BRAKONIER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 6 juillet 2010. Relation: MER/2010/1231. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Mersch, den 15. Juli 2010.

Référence de publication: 2010094149/162.

(100105032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Di Egidio International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 80.177.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DI EGIDIO INTERNATIONAL S.A.*

Référence de publication: 2010082048/10.

(100093355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**BCL Loisirs, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg F 8.423.

---

STATUTS

**Chapitre 1<sup>er</sup> . Généralités**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'association sans but lucratif prend la dénomination de "BCL Loisirs" (ci-après l'"Association").

**Art. 2.** Le siège social est établi à L-2983 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

**Art. 3.** La durée de l'Association est illimitée.

**Art. 4.** Les membres fondateurs de l'Association sont:

Mme Fateha Rabia, employée publique, 2, boulevard Royal, L-2983 Luxembourg,

Mme Violaine Ulveling, employée publique, 2, boulevard Royal, L-2983 Luxembourg,

M. Francisco Ramon Sánchez-Alarcos y Silva, employé public, 2, boulevard Royal, L-2983 Luxembourg,

**Chapitre 2. Objet**

**Art. 5.** L'Association a pour but de resserrer les liens amicaux entre les agents de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) en organisant diverses activités non commerciales - avant, pendant et après les heures de travail auxquelles tous les membres et, ponctuellement les non-membres seront invités à participer, sous réserve de paiement de la cotisation annuelle. L'Association assure également le lien avec les Banques centrales nationales (BCN) du Système européen de banques centrales (SEBC) et avec la Banque centrale européenne (BCE) pour toutes les activités organisées pour les membres et non membres des associations de personnel des BCN et de la BCE.

Sont exempts de cotisation les partenaires et enfants des membres de l'Association.

L'Association se réserve le droit de demander aux non-membres une participation aux frais plus importante qu'aux membres pour certaines activités extraordinaires.

**Art. 6.** Les activités sont sportives, culturelles et/ou de loisirs et en relation avec l'objet de l'Association.

**Chapitre 3. Adhésion et retrait**

**Art. 7.** Tout agent de la BCL peut devenir membre de l'Association - sans discrimination de race, de religion ou d'opinion politique - après avoir payé sa cotisation annuelle dans le délai de trois mois suivant l'échéance des cotisations ou l'entrée en service de l'agent. Le nombre de membres n'est pas limité.

Le Comité pourra par ailleurs nommer tout nouveau membre à la majorité.

L'Association sera dissoute par décision de l'Assemblée, en application des articles 32, 33 et 34, si le nombre de membres est inférieur à trois.

**Art. 8.** Tout membre est libre de se retirer de l'Association en adressant sa démission écrite au Comité. La qualité de membre se perd également par décès, par décision motivée du Comité ou lorsque l'agent quitte les services de la BCL.

**Art. 9.** En adhérant à l'Association, les membres s'interdisent de porter préjudice aux intérêts et à l'objet de l'Association. Le membre qui contrevient à la présente disposition pourra être exclu par le Comité par une décision motivée en application de l'article 24.

**Art. 10.** La décision d'exclusion du Comité portera suspension des droits conférés par les présents statuts au membre exclu. L'Assemblée générale des membres décidera définitivement de l'exclusion par un vote pris dans les mêmes formes qu'en matière de modification des statuts.

**Art. 11.** Le membre démissionnaire ou exclu ne pourra pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

**Art. 12.** Le montant de la cotisation annuelle à verser par chaque membre est fixé par le Comité.

**Art. 13.** Les membres sortants de la BCL ainsi que tous les fonctionnaires et cadres des administrations financières peuvent devenir membres d'honneur, sans droit de vote. Le montant de leur cotisation est fixé par le Comité.

### Chapitre 3. L'Assemblée générale

**Art. 14.** L'Assemblée générale (ci-après l'"Assemblée") dirige l'Association. Elle se réunit obligatoirement chaque année avant le 15 mars.

**Art. 15.** L'Assemblée peut d'autre part être convoquée soit par le Comité soit sur demande écrite de trois membres au moins de l'Association, en indiquant les questions à porter à l'ordre du jour. Les membres seront convoqués par écrit au moins deux semaines avant la date prévue pour l'Assemblée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

**Art. 16.** Les compétences suivantes sont réservées à l'Assemblée: 1) la modification des statuts; 2) la nomination et la révocation des administrateurs; 3) l'approbation des budgets et des comptes; 4) la dissolution de l'Association et 5) toute autre prérogative lui conférée par les présents statuts.

**Art. 17.** L'Assemblée prendra ses décisions à la majorité relative des membres présents. Ses décisions seront inscrites sur un registre spécial où tout membre pourra en prendre connaissance.

**Art. 18.** Les membres pourront se faire représenter à l'Assemblée par un autre membre.

**Art. 19.** L'ordre du jour des réunions de l'Assemblée sera arrêté par le Comité par décision prise à la majorité de ses membres. Cependant, toute proposition, signée par trois membres au moins, devra être portée à l'ordre du jour avant le début de la réunion.

### Chapitre 4. Le Comité

**Art. 20.** Le Comité gère les affaires courantes de l'Association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

**Art. 21.** Le Comité se compose, en nombre impair, de 3 à 5 administrateurs. Le Comité pourra déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

**Art. 22.** Les administrateurs sont élus et révoqués par l'Assemblée. Seront élus administrateurs les candidats qui auront obtenu la majorité des voix des membres présents à l'Assemblée.

**Art. 23.** Les administrateurs élus désigneront, à la majorité des membres présents (ou représentés) les Président, Secrétaire et Trésorier.

**Art. 24.** Les décisions du Comité sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. La représentation peut se faire par tout moyen.

**Art. 25.** L'Association sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

### Chapitre 5. Dispositions financières

**Art. 26.** Le montant des cotisations annuelles ne pourra ni être inférieur à 10 euros ni être supérieur à 100 euros.

**Art. 27.** Le Comité soumettra tous les ans à l'approbation de l'Assemblée générale, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'Assemblée prononcera la décharge des administrateurs pour l'année écoulée.

**Art. 28.** L'Assemblée décidera du compte et du budget après avoir entendu le rapport du Trésorier.

**Art. 29.** L'année sociale est l'année calendrier.

### Chapitre 6. La modification des statuts

**Art. 30.** L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification des statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit deux tiers des membres. Toute modification doit être adoptée à la majorité des deux tiers des voix.

**Art. 31.** Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion, l'Assemblée pourra se réunir une seconde fois pour délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

### Chapitre 7. La dissolution de l'Association

**Art. 32.** L'Assemblée ne peut prononcer la dissolution volontaire de l'Association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valable-



ment quel que soit le nombre de membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés par un autre membre

**Art. 33.** La décision de l'Assemblée qui prononce la dissolution déterminera l'affectation de l'actif restant (après apurement du passif) à une œuvre de bienfaisance choisie par le Président de l'Association après proposition de la BCL.

**Art. 34.** Les membres du Comité en fonction lors de la dissolution de l'Association, seront nommés d'office liquidateurs, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement.

### Chapitre 8. Dispositions diverses

**Art. 35.** L'Association transmettra à ses membres un rapport sur l'activité de l'Association une fois par an.

**Art. 36.** Pour tous les cas non prévus par les présents statuts, s'appliquent les principes inscrits dans la loi du 21 avril 1928 modifiée sur les Associations et fondations sans but lucratif.

Référence de publication: 2010094308/98.

(100104268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

### Dinder's S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.480.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 16 juin 2010*

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Monsieur Xavier SOULARD a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DINDER'S S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010082050/19.

(100093477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

### FZH-Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 144.766.

*Auszug aus dem Protokoll der Au erordentlichen Generalversammlung vom 06. Mai 2010*

Der einzige Gesellschafter beschließt wie folgt:

1) Gemäß des Anteilsveräußerungsvertrags vom 03. Mai 2010, hat Frau Renate Susanna HEINZ, wohnhaft in D-54619 Leidenborn, zum Marktstein 2, mit Wirkung zum 03. Mai 2010, die Gesamtheit der 100 Anteile der Gesellschaft „FZH-Lux“, an Herrn Ralf TAUTGES, wohnhaft in D-54616 Winterspelt, OT Elcherath, St. Albinus-Straße 16, abgetreten.

In seiner Eigenschaft als Geschäftsführer, erklärt Herr Georg Wilhelm HEINZ, wohnhaft in D-54619 Leidenborn, zum Marktstein 2, die Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft anzunehmen, gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs.

Die Gesellschaftsanteile sind nunmehr wie folgt verteilt:

Ralf TAUTGES, vorbenannt .....	100
TOTAL .....	100

2) Mit sofortiger Wirkung, den Rücktritt von Herrn Georg Wilhelm HEINZ, wohnhaft in D-54619 Leidenborn, zum Marktstein 2, als alleiniger Geschäftsführer anzunehmen.

3) Mit sofortiger Wirkung, Herrn Georg Wilhelm HEINZ, wohnhaft in D-54619 Leidenborn, zum Marktstein 2, zum technischen Geschäftsführer zu ernennen.

4) Mit sofortiger Wirkung, Herrn Ralf TAUTGES, geboren am 13. Oktober 1974 in Prüm (D), wohnhaft in D-54616 Winterspelt, OT. Elcherath, St. Albinus-Straße 16, zum kaufmännischen Geschäftsführer, zu ernennen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet, für die laufenden verwaltungstechnischen Angelegenheiten, einschließlich jeglicher Bankgeschäfte, durch die alleinige Unterschrift des kaufmännischen Geschäftsführers. Im technischen Bereich, wird die

Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers, oder die gemeinsame Unterschrift des technischen und des kaufmännischen Geschäftsführers, verpflichtet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 3. Juni 2010.

*Für FZH-Lux*

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-trooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2010085097/35.

(100093092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Dinder's S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DINDER'S S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010082051/11.

(100093480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**ECM Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.317.

L'an deux mille dix, le premier juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ECM LUX S.A. avec siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B numéro 70317,

constituée sous la dénomination de ESPRESSOCOMPANY S.A., suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHT-GEN en date du 16 juin 1999, publié au Mémorial C n°649 du 26 août 1999, et les statuts ainsi que la dénomination sociale ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C n° 1255 du 23 novembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier MANGIULLO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mr Xavier MANGIULLO, précité.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.-.Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. To resolve on starting the procedure of the winding up of the company;
2. To resolve in order to appoint Mr. Friedrich Berenbruch as liquidator of the company and to determine his powers;
3. Miscellaneous



II.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les 1.500.000 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

III.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix présentes, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur, Monsieur Friedrich Berenbruch, administrateur de sociétés, né à Bottrop (D), le 19.09.1955, demeurant à I-Milano

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 800.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: X. MANGIULLO, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2010, LAC/2010/24835: Reçu douze euros (EUR 12.-).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010082064/66.

(100093168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**TDK Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 67.690.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société prise à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2010, que:

1. La Société a accepté la démission de

- Monsieur Seiji ENAMI, résidant 1-13-1, Nihonbashi, Chuo-ku, Tokyo 103-8272, Japon, de son poste d'administrateur en qualité de Président de la Société avec effet au 30 juin 2010; et

- Monsieur Shiro NOMI, résidant 1-13-1, Nihonbashi, Chuo-ku, Tokyo 103-8272, Japon, de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2010.

2. La Société a nommé

- Monsieur Takakazu MOMOZUKA, résidant 4-18-12, Kitasakae, Urayasu-shi, 279-0002, Chiba, Japon, au poste d'administrateur de la Société en qualité de Président avec effet au 30 juin 2010 pour une durée de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant approuver les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 mars 2013; et

- Monsieur Seiji OSAKA, résidant 360-62, Obacho, Aoba-ku, Yokohama-shi, 225-0023 Kanagawa, Japon, au poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2010 pour une durée de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant approuver les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 mars 2013.

En conséquence, de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Takakazu MOMOZUKA, administrateur et président;
- Monsieur Noboru SAITO, administrateur et vice-président exécutif;
- Monsieur Yoshiyuki NAMBA, administrateur et vice-président exécutif; et
- Monsieur Seiji OSAKA, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TDK Europe S.A.

Yoshiuki Namba

Référence de publication: 2010085177/31.

(100093597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**F.G. Fashion International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 68, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 67.405.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082076/10.

(100093482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Francisci S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.778.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 130.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082079/10.

(100093437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Alianza Iberian Investment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 128.372.

In the year two thousand ten, on the fourth day of June.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "ALIANZA IBERIAN INVESTMENT CORPORATION S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères,

incorporated by a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on April 12<sup>th</sup> 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1469 of July 17<sup>th</sup> 2007,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 128372.

The meeting was presided by M. Paul WEILER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Nadine GLOESENER, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Luc SUNNEN, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1.- Increase of the Company's issued share capital by an amount of one thousand six hundred and sixty two euros and fifty cents (EUR 1,662.50), so as to raise it from its present amount of seventy one thousand and eleven euros and twenty five cents (EUR 71,011.25) to seventy two thousand six hundred and seventy three euros and seventy five cents (EUR

72,673.75), by the creation and issue of one thousand three hundred and thirty (1,330) new Class D common shares with a par value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each and two hundred and forty six euros and ninety six cents (EUR 246.96) of share premium.

2.- Acceptance of the subscription to and payment in cash for the 1,330 new Class D common Shares exclusively and proportionally by the current holders of the Company's existing Class D shares.

3.- Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

4.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

#### *First resolution*

The meeting decides to increase the Company's issued share capital by an amount of one thousand six hundred and sixty two euros and fifty cents (EUR 1,662.50), so as to raise it from its present amount of seventy one thousand and eleven euros and twenty five cents (EUR 71,011.25) to seventy two thousand six hundred and seventy three euros and seventy five cents (EUR 72,673.75), by the creation and issue of one thousand three hundred and thirty (1,330) new Class D common shares with a par value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each and two hundred and forty six euros and ninety six cents (EUR 246.96) of share premium.

#### *Second resolution*

The meeting accepts the subscription and the payment in cash for the 1,330 new Class D common Shares exclusively and proportionally by the current holders of the Company's existing Class D shares.

#### *Third resolution*

In consequence of the foregoing resolutions the meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which shall be worded as follows:

“ **Art. 5.** The Company has an issued capital of seventy two thousand six hundred and seventy three euros and seventy five cents (EUR 72,673.75) represented by fifty eight thousand one hundred and thirty nine (58,139) shares of a nominal value of one point twenty five euros (EUR 1.25), divided into thirty one thousand seven hundred and sixty nine (31,769) Class A common shares, six thousand five hundred and fifty four (6,554) Class C common shares and nineteen thousand eight hundred and sixteen (19,816) class D common shares .”

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

#### *Valuation*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mil dix, le quatre juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALIANZA IBERIAN INVESTMENT CORPORATION S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 12 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1469 du 17 juillet 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 128372

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc SUNNEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que: I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.-Augmentation du capital social de la société pour un montant de mille six cent soixante deux euros et cinquante cents (1.662,50 EUR), pour l'augmenter de son montant actuel de soixante et onze mille onze euros et vingt cinq cents (EUR 71.011,25) à un montant de soixante douze mille six cent soixante treize euros et soixante quinze cents (72.673,75 EUR) par création de mille trois cent trente (1.330) nouvelles actions ordinaires de classe D d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et deux cent quarante six euros et quatre vingt seize cents (246,96 EUR) de prime d'émission.

2.-Acceptation de la souscription et du paiement pour les 1,330 nouvelles actions ordinaires de classe D exclusivement et proportionnellement par les propriétaires des actions ordinaires de catégorie D actuels.

3.-Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société pour un montant de mille six cent soixante deux euros et cinquante cents (1.662,50 EUR), pour l'augmenter de son montant actuel de soixante et onze mille onze euros et vingt cinq cents (EUR 71.011,25) à un montant de soixante douze mille six cent soixante treize euros et soixante quinze cents (72.673,75 EUR) par création de mille trois cent trente (1,330) nouvelles actions ordinaires de classe D d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et deux cent quarante six euros et quatre vingt seize cents (246,96 EUR) de prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la souscription et le paiement pour les 1,330 (mille trois cent trente) nouvelles actions ordinaires de classe D exclusivement et proportionnellement par les propriétaires des actions ordinaires de catégorie D actuels.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** La société a un capital de soixante douze mille six cent soixante treize euros et soixante quinze cents (72.673,75 EUR), réparties en trente et un mille sept cent soixante-neuf (31.769) actions ordinaires de Classe A, six mille cinq cent cinquante-quatre (6.554) actions ordinaires de Classe C et dix-neuf mille huit cent seize (19.816) actions ordinaires de Classe D.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Evaluation.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.300,-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER; N. GLOESENER; L. SUNNEN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25826. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086997/142.

(100096658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Financière de l'Alzette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.285.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINANCIERE DE L'ALZETTE S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010082083/11.

(100093457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Floralie Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.470.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082088/9.

(100093125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**FMC Finance VI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 146.877.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082089/9.

(100093424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**ABN AMRO Infrastructure Capital Holding Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.043.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la société ABN AMRO Infrastructure Capital Holding Luxembourg III S.à r.l. en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 25 juin 2010 que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 41.469 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, EQ Audit S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 124.782 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

3) Clôture de la liquidation.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:

82 Bishopsgate

London EC2N 4BN

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2010084392/25.

(100094302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

**FMC Finance VI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 146.877.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire le 30 juin 2010*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010:

- Madame Gabriele DUX, avec adresse professionnelle au 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Andréa STOPPER, avec adresse privée au 23 C, Cantonale, CH-6928 Manno, Suisse;

- Monsieur Khaled BAHI, avec adresse privée au 5, avenue des Près, F-94269 Fresnes Cedex, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010082090/16.

(100093452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**EPISO Berlin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.214.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"EPISO Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 138.590;

hereby represented by Regis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

**Name – Registered office – Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and more particularly the law of December 28<sup>th</sup>, 1992 about unipersonal companies.



At any moment, the sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of "EPISO Berlin S.à.r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31<sup>st</sup>, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, parties entitled or heirs of any partner are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. Such parties must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Units

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred euros) represented by 500 (five hundred) units of EUR 25,- (twenty-five euros) each.

**Art. 9.** Each unit confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The units may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as "Valuation Day" and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the partners of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the partner in the Company. The Company shall determine and notify to the partner of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only partners that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company, unless the Company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a unit in the Company at any one time.

Units may not be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The units are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.



## MANAGEMENT

**Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the “A Manager”) and two or more managers of category B (the “B Manager”) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as “Managers”). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound either by one A Manager acting individually or by two B Managers acting jointly or by an officer duly authorized by the A Manager or two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager’s meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Partners decisions

**Art. 14.** Partners’ decisions are taken by partners’ meetings. However the holding of meetings is not compulsory as long as the partner’s number is less than twenty-five.

In such case the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment to the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

### Financial year – Balance sheet

**Art. 16.** The Company’s financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners, which may be distributed to the partners pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the partners to be entered into from time to time.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to their participation in the corporate capital of the Company.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31<sup>st</sup>, 2010.

#### *Subscription – Payment*

All the 500 (five hundred) units representing the capital have been entirely subscribed by EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, EPISO Berlin S.à.r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euros.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A Manager:

Mr Yves BARTHEL, residing professionally at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

2) Are appointed as B Managers:

a) Mr Jean-Philippe FIORUCCI, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

b) Mr. Bruno BAGNOULS, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

All acts binding the Company must be signed by either one A Manager acting individually or by two B Managers acting jointly or by an officer duly authorized by the A Manager or two B Managers.

3) The Company shall have its registered office in 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, et ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B138.590;

ici représentée par Regis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant prédésigné a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

### **Nom – Siège social – Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "EPISO Berlin S.à.r.l."

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur; l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par voie de décision prise par une assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à interférer dans les activités normales de la Société au siège social, ou dans la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes situées à l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert du siège social, restera une société de droit luxembourgeois. De telles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute personne intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé ne pourront, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### **Capital – Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales ne sont cessibles par le(s) associé(s) que chaque date d'évaluation (ci-après la «Date d'Évaluation» et étant, pour les besoins de cette clause, le dernier jour ouvrable pour les banques à Londres de chaque mois calendrier), pourvu que l'entrée par le(s) associé(s) dans un contrat de cession de parts sociales à une date autre que la Date d'Évaluation prévoyant une cession de parts sociales à une Date d'Évaluation ne constitue pas un non-respect des présentes restrictions, et pourvu que (a) de telles restrictions ne soient pas applicables dans le cas où la Société détient moins de quatre actifs immobiliers directement ou indirectement, et (b) de telle restrictions ne soient pas applicables à une cession résultant d'un recouvrement d'une sûreté par un créancier de la Société ou un créancier de(s) associés de la Société. La Société devra déterminer et communiquer à l'associé ses profits (Aktiengewinn) à chaque Date d'Évaluation.

Seuls des investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques) sont permis d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Des sociétés en commandite ne sont pas permises d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société, sauf si la Société confirme par écrit qu'elle n'a aucune objection à une telle participation par une société en commandite.

A tout moment, il ne peut y avoir plus de 30 investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques), investissant, détenant ou étant bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A («Gérant A») et au moins deux gérants de catégorie B («Gérants B») (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B, ou par la signature d'un agent dûment autorisé par un gérant A ou deux gérants B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12 .** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des Gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire, transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas la gérance peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées par écrit, transmise par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions sont valablement adoptées pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social – Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

**Art. 17.** Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe contenant en résumé tous ses engagements ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, désignés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Libération - Apport*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant le capital ont été entièrement souscrites par EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à partir de maintenant à disposition de la Société, EPISO Berlin S.à.r.l., la preuve en ayant été dûment apportée au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euro (1.400,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant A:

M. Yves BARTHEL, demeurant professionnellement au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

2) Sont nommés Gérants B:

a) M. Jean-Philippe FIORUCCI, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

b) M. Bruno BAGNOULS, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B, ou par la signature d'un agent dûment autorisé par un gérant A ou deux gérants B.

3) Le siège social de la Société est établi à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 juillet 2010. Relation: lac/2010/29184. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010093999/362.

(100104630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Frenchie's, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 68, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 83.192.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082093/10.

(100093483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**GE Holdings Forint Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: HUF 3.600.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 150.405.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'Associé Unique en date du 3 juin 2010, il a été décidé de renouveler les mandats des gérants suivants jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Mme Marjoleine van Oort, gérant A,
- M. Teunis Chr. Akkerman, gérant A,
- M. Gaurav Agrawal, gérant A,
- M. Ernst F. Kraaij, gérant A
- M. Stephen M. Parks, gérant B,
- M. Boris Eric Pierre Henry, gérant B,
- M. Saadat Mahmood, gérant B,
- M. Thomas Lafargue, gérant B.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010082102/21.

(100093401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Société de Participation Financière Dalmine Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.582.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 juin 2010*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Riccardo Brevi, employé privé, demeurant 11 Via Paleocapa, I-24122 Bergamo (Italie), administrateur;

Stefano Muller, employé privé, demeurant 29 Via Nullo, I-24100 Bergamo (Italie), administrateur;

Mme Barbara Cominelli, employée privée, demeurant 1 Via Vettabia, I-20122 Milan (Italie), administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

PricewaterhouseCoopers, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010082289/23.

(100093425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**GE Healthcare European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.736.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 58.866.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'Associé Unique en date du 3 juin 2010, il a été décidé de renouveler les mandats des gérants suivants jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Mme Marjoleine van Oort,
- M. Teunis Chr. Akkerman,
- M. Ernst Frederik Kraaij,
- M. Stephen M. Parks,
- M. Boris Eric Pierre Henry,
- M. Marlin Risinger.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010082104/19.

(100093399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**MGV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.205.

In the year two thousand and ten,

on the sixteenth day in the month of June,

before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "MGV S.A.", a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), incorporated following a notarial deed of 18 February 2005, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, n° 276 of 29 March 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and



Companies under the number B-106 205. The articles of association have been amended at several occasions and for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 14 March 2005 and published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, n° 595 of 21 June 2005.

The General Meeting is declared open at 3.30 p.m. with Mrs Giovanna CARLES, employee, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cécile PRINGAULT, employee, residing in Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Mr Vesa KARVONEN, employee, residing in Espoo (Finland).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.

2. Appointment of the liquidator the company, Mr Marcel STEPHANY, expert comptable, with professional address at 23 Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange and Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

3. Full discharge is to be granted to the directors and to the auditor (commissaire).

4. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital of two hundred sixteen thousand eight hundred twenty-seven euro and fifty cents (216'827,50 EUR) being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to appoint Mr Marcel STEPHANY, expert comptable, born in Luxembourg, on 04 September 1951, with professional address at 23 Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxyholders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders resolved to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

*Fourth resolution*

The General Meeting resolved grant full discharge to the directors and auditor (commissaire) of the Company for the performance of their duties as directors and auditor up to this date.

There being no further business before the meeting, the same was closed at 4.00 p.m.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix,

le seize juin,

par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale des actionnaires de «MGV S.A.», une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, (la «Société»), constituée selon un acte notarié daté le 18 février 2005, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 276 du 29 mars 2005 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-106205. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 14 mars 2005, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations n° 595 du 21 juin 2005.

L'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Giovanna CARLES, employée privée, résidant à Luxembourg,

qui a désigné Madame Cécile PRINGAULT, employée privée, résidant à Luxembourg, au poste de secrétaire. L'Assemblée Générale a élu Monsieur Vesa KARVONEN, employé privé, résidant à Espoo (Finlande), au poste de scrutateur. L'assemblée ayant été valablement constituée, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de Monsieur Marcel STEPHANY, expert comptable, avec adresse professionnelle au 23 Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, comme liquidateur et Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.
4. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions seront établis sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les détenteurs de procurations des actionnaires représentés et par le bureau de cette assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que ledit acte au fin de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, parafées « ne varietur » par les comparants resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que la totalité du capital social fixé à deux cent seize mille huit cent vingt-sept euros et cinquante cents (216'827,50 EUR) est présente ou représentée à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont bien été notifiés et ont eu connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée, que des convocations n'ont pas été nécessaires.

(v) Que la présente assemblée, représentant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

Qu'alors, l'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a adoptée à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer Monsieur Marcel STEPHANY, expert comptable, né à Luxembourg, le 04 septembre 1951, avec adresse professionnelle au 23 Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, comme liquidateur (le « Liquidateur »).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Associés décident d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats en tant qu'administrateurs et commissaire aux comptes jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. CARLES, C. PRINGAULT, V. KARVONEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juin 2010. Relation: EAC/2010/7414. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010086226/143.

(100096568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

#### **GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 56.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082106/9.

(100093422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

#### **GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.026.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 56.198.

#### EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'Associé Unique en date du 3 juin 2010, il a été décidé de renouveler les mandats des gérants suivants jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Mme Marjoleine van Oort, gérant A,
- M. Teunis Chr. Akkerman, gérant A,
- M. Gaurav Agrawal, gérant A,
- M. Ernst F. Kraaij, gérant A
- M. Stephen M. Parks, gérant B,
- M. Boris Eric Pierre Henry, gérant B,
- M. Saadat Mahmood, gérant B,
- M. Thomas Lafargue, gérant B.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010082105/21.

(100093400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Vauban S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.001,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.945.

—  
EXTRAIT

En date du 29 juin 2010, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Vauban S.A. (la "Société") a décidé:

- d'accepter la démission de Achim Kunkel en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 31 décembre 2009 et de Steeve Chung en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 30 juin 2010;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65477, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011;
- de renouveler le mandat de Markus Schafroth, Maya Joshi et Frank Elmar Straube en tant qu'Administrateurs de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Vauban S.A.

Markus Schafroth / Maya Joshi

Director / Director

Référence de publication: 2010085183/24.

(100093515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 200.200,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.038.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'Associé Unique en date du 3 juin 2010, il a été décidé de renouveler les mandats des gérants suivants jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Mme Marjoleine van Oort,
- M. Teunis Chr. Akkerman,
- M. Gaurav Agrawal,
- M. Ernst Frederik Kraaij,
- M. Robert E. Malitz,
- M. Boris Eric Pierre Henry,
- M. Saadat Mahmood,
- M. Thomas Lafargue.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010082108/21.

(100093402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**General Electric International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.439.480,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 62.841.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'Associé Unique en date du 3 juin 2010, il a été décidé ce qui suit:

- de démettre M. Teunis Chr. Akkerman de ses fonctions de gérant B et de le nommer en tant que gérant A jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010,

- de renouveler les mandats des gérants suivants jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Mme Marjoleine van Oort, gérant B,
- M. Boris Eric Pierre Henry, gérant B,
- M. Thomas Lafargue, gérant B,
- M. Ernst Frederik Kraaij, gérant A,
- M. Stephen M. Parks, gérant A.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010082110/21.

(100093403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Helfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.231.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Helfin S.A.

Signature

Référence de publication: 2010082142/12.

(100093341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**General Electric Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 369.825,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 62.661.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'Associé Unique en date du 3 juin 2010, il a été décidé de renouveler les mandats des gérants suivants jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Mme Marjoleine van Oort, gérant A,
- M. Teunis Chr. Akkerman, gérant A
- M. Stephen M. Parks, gérant A,
- M. Ernst Frederik Kraaij, gérant A,
- M. Boris Eric Pierre Henry, gérant B,
- M. Saadat Mahmood, gérant B,
- M. Gaurav Agrawal, gérant B,
- M. Thomas Lafargue, gérant B.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010082113/21.

(100093405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Hosur Corporation S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.302.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2010082143/12.

(100093685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Matsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 124.490.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société tenue en date du 28 juin 2010*

En date du 28 juin 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011:

- \* Materis Investors S.à r.l., administrateur de catégorie 2
- \* Monsieur Olivier LEGRAIN, administrateur de catégorie 1
- \* Monsieur Georges NORDMANN, administrateur de catégorie 1
- \* Monsieur Christian SACCHETTI, administrateur de catégorie 1

- de renouveler le mandat de INTERAUDIT en tant commissaire de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

MATSA S.A.

Signature

Référence de publication: 2010082209/21.

(100092961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Hot Stuff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 83.899.

*Extrait sincère et conforme de la décision circulaire du Conseil d'Administration du 29 juin 2010*

Il résulte, de ladite décision circulaire, que l'adresse de Monsieur Jack PUGNO est depuis le 07.06.2010, située au 15, rue Beau-Soleil à L-5318 Contern, au lieu de celle située au 25, rue Baudouin à L-1218 Luxembourg.

Le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010082144/11.

(100093442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Invista Real Estate Opportunity Fund Etoy Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 23.583,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.761.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Invista Real Estate Opportunity Fund Etoy S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2010082147/13.

(100093342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Stark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.933.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2010*

Les mandats d'administrateurs de la société E DIFAC S.A., de Madame Claudine BOULAIN et de Madame Sandrine ANTONELLI viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Claudine BOULAIN et de Madame Sandrine ANTONELLI sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.) vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sarl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A..

Extrait sincère et conforme  
STARK S.A.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010082292/30.

(100093431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Invifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 43.890.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

"AIBC INVESTCORP HOLDINGS S.A.", a public limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Principal"),

here represented by Mr Mathieu GANGLOFF, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy under private seal, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "Invifin S.A." (the "Company"), a public limited company, established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 43890, has been incorporated by deed of Me Marthe THYES-WALCH, notary then residing in Luxembourg, on April 27<sup>th</sup>, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 359 of August 7<sup>th</sup>, 1993,



and the articles of association have been amended several times and the last time pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on March 2<sup>nd</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 744 of April 6<sup>th</sup>, 2009;

II. The subscribed capital of the Company is presently fifty thousand and two US Dollars (USD 50,002.-) divided into twenty five thousand and one (25,001) shares with a nominal value of two US Dollars (USD 2.-) each, all fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to the Directors and the supervisory auditor of the Company in respect of their mandates up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

"AIBC INVESTCORP HOLDINGS S.A.", une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. "Invifin S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43890, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 7 août 1993,

et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 744 du 6 avril 2009;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de cinquante mille et deux US Dollars (USD 50.002.-), représenté par vingt-cinq mille et une (25.001) actions avec une valeur nominale de deux US Dollars (USD 2.-) chacune, entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou

sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux directeurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. LAC/2010/28670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086162/95.

(100095878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

#### **Invista Real Estate Opportunity Fund Witney S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.788,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.256.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Invista Real Estate Opportunity Fund Witney S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010082149/13.

(100093344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

#### **Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.788,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.686.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l.

Référence de publication: 2010082150/12.

(100093345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Okommo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 154.209.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of June.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Okommo Ltd, a Company established under the laws of the Republic of the Marshall Islands, duly represented by its current director and having its registered office at Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, Majuro, Marshall Islands MH96960.

here duly represented by Mr. Moritz GSPANN, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue powers of attorney given in Namibia, on June 6<sup>th</sup>, 2010.

The said proxy, after having initialed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as fore-said, has requested the official notary to enact the following articles of incorporation (The Articles) of the Company, which they declare to establish as follows:

**Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name.** There is hereby formed by the subscriber, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a Luxembourg public limited liability company (“société anonyme”) under the name of “Okommo S.A.” (the “Company”).

**Art. 2. Registered Office.**

1.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the “General Meeting”), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the “Board of Directors”).

1.2 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centers and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

1.3 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4. Corporate Object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

- take any measures and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transaction which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

**Chapter II. - Corporate capital****Art. 5. Share Capital.**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 100.000, (one hundred thousand Euros), represented by 100 ordinary shares of a nominal value of EUR 1.000,- (thousand Euros) each.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1 Shares are issued in registered or in bearer form to the option of the shareholder.

6.2 A register of the registered shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of registered shares will be established and transferred by inscription in the said register.

6.3 Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director or in case no chairman has been appointed by the signature of any two directors.

6.4 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nupropriétaire") or between a pledgor and a pledgee.

6.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favor of the Company at the rate of ten (10) per cent, per year calculated from the date when payment was due.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act").

**Chapter III. - Management - Supervision****Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.**

7.1 The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. Directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of the General Meeting.

7.2 Leaving members of the Board of Directors are eligible for reelection.

7.3 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.**

8.1 The Board of Directors may elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence or in the case no chairman has been appointed, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.3 The meetings are held at the office of the Company.

8.4 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.5 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

8.6 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.7 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions or acts signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

8.8 A director having a personal interest contrary to or conflicting with that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of

Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to or conflicting with that of the Company.

In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.**

9.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

9.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the present Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors. Each director will receive as A or B signatory power.

**Art. 11. Delegation of Powers.**

11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transaction and revoke such appointments at any time.

11.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more directors, who will be called managing directors. The delegation in favor of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorization of the General Meeting.

11.3 The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of a director with an A signatory power and a director with a B signatory power in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 12. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reasons of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13. Statutory Auditor.** The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (the "commissaire aux comptes"), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six (6) years.

They may be re-elected and removed at any time.

#### Chapter IV. - General meetings of shareholders

**Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act.

**Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.**

15.1 The annual general meeting of the shareholders of the Company (the "Annual General Meeting") shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday in April of each year at 10.00 a.m.

15.2 If such day is a banking holiday in Luxemburg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day. The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final interpretation of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

#### **Art. 16. Proceedings - Vote.**

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.2 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.3 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.4 Each share entitles its shareholder to one (1) vote.

16.5 Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

16.6 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decision of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

#### **Chapter V. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits**

**Art. 17. Financial Year.** The Company's financial year shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall terminate on 31<sup>st</sup> December of each year.

#### **Art. 18. Annual Accounts.**

18.1. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will admit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

#### **Art. 19. Distribution of Profits.**

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2. Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Companies Act.

19.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

#### **Chapter VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.



## Chapter VII. - General provision

**Art. 22.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

### *Transitional provisions*

- 1) The first business year begins today and ends on 31 December 2010.
- 2) The first Annual General Meeting will be held in 2011.

### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 100 (one hundred) shares representing the total share capital as follows:

Shareholders	Shares	Payments (in EUR)
Okommo Ltd., prenamed .....	100	100,000.
Total: .....	100	100,000.

All these shares are paid up by the shareholders to an extent of 100% by payment in cash such that the sum of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) paid in by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary.

### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

### *Extraordinary general meeting of shareholders*

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. the number of directors is set at three directors and that of the statutory auditor (the "commissaire aux comptes") at one;
2. the following persons are appointed as directors:
  - Mr. Bernd Högel, financial analyst, residing in Namibia as A director of the Company;
  - Mr. Federico Cannizzaro di Belmontino, jurist, and
  - Mr. Jean Marc Debaty, director;
 both of them professionally residing at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, as B directors of the Company;
3. Luxembourg International Consulting S.A., en abrégé Interconsult is appointed as statutory auditor of the Company;
4. the Company's registered office is set at 7, Val Sainte Croix in L-1371 Luxembourg;
5. to set the term of office of the directors and the statutory auditor of the Company at the end of the Annual General Meeting to be held in 2016.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and French versions, the English version will be prevailing.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Okommo Ltd, une société de droit des Iles Marshall, représentée par son directeur actuellement en fonctions et ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, Majuro, Marshall Islands MH96960,

ici dûment représentée par Me Moritz GSPANN, Avocat à la Cour de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Namibia, le 6 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:



## Chapitre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme prenant la dénomination de «Okommo S.A.» (la «Société»).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le Siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale») statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

2.2 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet Social.** La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, en vue d'acquérir, par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, des titres et brevets, de réaliser ceux-ci par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, et d'accorder aux sociétés au sein desquelles la Société détient une participation et/ou à ses filiales, tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant sans limitation, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaire ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

- emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligation de toute nature.

## Chapitre II. - Capital social - Actions

### Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 100.000, (cent mille Euros), représentés par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

### Art. 6. Actions.

6.1 Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

6.2 Un registre des actions nominatives sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété et le transfert des actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur ou lorsque aucun président n'a été nommé par deux administrateurs.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5. Les sommes non libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

### Chapitre III. - Administration - Surveillance

#### Art. 7. Nomination et Révocation des Administrateurs.

7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

7.2 Les administrateurs sortants sont rééligibles.

7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autre, les administrateurs peuvent se réunir et élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

#### Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence ou lorsque aucun président n'a été élu, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoqués par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté en cas d'urgences qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenu sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

8.3 Les réunions sont tenues au siège social de la Société.

8.4 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

8.5 Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

8.6 Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.7 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions ou actes signés par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettre, téléfax ou télex.

8.8 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à ou en conflit avec celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à ou en conflit avec celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

#### Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration.

9.1 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

9.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Chaque administrateur sera investi d'un pouvoir de signature A ou d'un pouvoir de signature B.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs.**

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Cette délégation nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

11.3 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur disposant d'un pouvoir de signature A et d'un administrateur disposant d'un pouvoir de signature B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 12. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 13. Commissaire aux comptes.** La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, ce mandat ne pouvant pas excéder six (6) an.

#### Chapitre IV. - Assemblées générales des actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915.

**Art. 15. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales.**

15.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale Annuelle») se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril à 10.00 heures du matin.

15.2 Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure. L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

15.3 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

**Art. 16. Procédure - Vote.**

16.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si les circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert. Dans ces cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

16.2 Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours. Toutes les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.3 Tout actionnaire aura le droit de se faire représenter à toute Assemblée Générale en nommant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex une autre personne mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

16.4 Chaque action donne droit à une (1) voix.

16.5 Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

16.6 Avant de procéder à toute délibération, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur constituent le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant, et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

## Chapitre V. - Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices

**Art. 17. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année de l'année suivante.

### Art. 18. Comptes Annuels.

18.1. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

18.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

18.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jour avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

### Art. 19. Répartition des bénéfices.

19.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futures, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

19.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

19.3 L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

19.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

## Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

## Chapitre VII. - Disposition générale

**Art. 22.** Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première Assemblée Générale Annuelle sera tenue en 2011.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 100 (cent) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

Actionnaires	Actions	Paiements (en EUR)
Okommo Ltd, préqualifiée . . . . .	100	100.000,
Total: . . . . .	100	100.000,

Toutes ces actions ont été libérées par les actionnaires à hauteur de 100% par paiement en espèces, de sorte que le montant de EUR 100.000,- (cent mille Euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois administrateurs et celui des commissaires aux comptes est fixé à un;
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
  - Monsieur Bernd Högel, analyste financier, demeurant professionnellement à Namibia, en tant qu'administrateur A de la Société;
  - Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, et
  - Mr. Jean Marc Debaty, directeur,
 tous les deux demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, en tant qu'administrateur B de la Société;
3. Luxembourg International Consulting S.A., en abrégée Interconsult est nommée commissaire aux comptes de la Société;
4. le siège social de la Société est fixé au 7, Val Saint Croix in L-1371 Luxembourg;
5. le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gspann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2010. Relation: LAC/2010/26904. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094161/528.

(100104518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

### **ING PFCE Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 105.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.700.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING PFCE Poland I S.à r.l.

Référence de publication: 2010082155/12.

(100093363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**ING PFCE Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 93.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.701.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING PFCE Poland II S.à r.l.

Référence de publication: 2010082156/12.

(100093409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**J.C. Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.183.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ce 29 juin 2010 que:

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Francesco ACERBI, Consultant indépendant, demeurant 4, Moore Street, SW3 2QN à Londres, Angleterre, est venu à échéance et n'a pas été renouvelé.

Que:

- Monsieur François WINANDY, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012;

Que:

- Monsieur Thierry JACOB, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Est élu Administrateur pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012;

Et que:

- H.R.T. Révision S. A., ayant son siège social sis 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

Est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010084529/30.

(100094381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

**ING RE NPF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.086.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
 Pour la société  
 Un mandataire

Référence de publication: 2010082161/13.

(100093107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**ING RPI Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 225.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.145.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
 ING RPI Soparfi B S.à r.l.

Référence de publication: 2010082162/12.

(100093427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**JPMorgan European Property Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.923.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 26 mai 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:  
 Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011:

Jean-Christophe EHLINGER, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,  
 Mark DOHERTY, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,  
 Jonathan GRIFFIN, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,  
 Christian PORWOLL, avec adresse professionnelle au 245, Park Avenue, 10167 New York, Etats-Unis,  
 Richard CROMBIE, avec adresse professionnelle au 10, Aldermanbury, EC2V 7RF Londres, Royaume Uni,  
 Lawrence FUCHS, avec adresse professionnelle au 245 Park Avenue, 10167 New York, Etats-Unis,  
 Karl McCATHERN, avec adresse professionnelle au 10, Aldermanbury, EC2V 7RF Londres, Royaume Uni,  
 Steven GREENSPAN, avec adresse professionnelle au 245, Park Avenue, 10167 New York, Etats-Unis,  
 Michael WINTER, avec adresse professionnelle au 245, Park Avenue, 10167 New York, Etats-Unis.

Les actionnaires ont également renouveler le mandat du réviseur d'entreprise, PricewaterhouseCoopers Sàrl, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

*Pour la société*

Jean-Christophe EHLINGER / Mark DOHERTY

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010085120/29.

(100093767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**International Fire Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.155.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour INTERNATIONAL FIRE CENTER S.A.

Référence de publication: 2010082163/10.

(100093181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**International Venture Projects, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.382.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082164/9.

(100093127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Interparfums S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.802.

---

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082165/9.

(100093716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Cora Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 26.118.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à L-3898 FOETZ - 11, rue du brill le 1<sup>er</sup> JUIN 2010*

*Nomination statutaire*

Le mandat de commissaire d'ERNST & YOUNG représenté par Monsieur Werner WEYNAND vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce 1<sup>er</sup> juin 2010.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer comme réviseur ERNST & YOUNG, dont le siège est situé à L-5365 MUNSBACH, Parc d'Activité Syrdall, 7, représenté par Monsieur Werner WEYNAND, pour un terme d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2011.

Le Conseil d'administration est constitué comme suit:

- Monsieur Olivier HALLER, Administrateur délégué, domicilié 1, Rue du Bois Planté à 4217 HERON (Belgique) dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012;

- Monsieur Pierre BOURIEZ, Administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012;

- Monsieur Adrien SEGANTINI, Administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012;

Le 01/06/2010.

Pour extrait conforme

Adrien SEGANTINI / Olivier HALLER

Administrateur / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010085081/26.

(100093682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Investissements Immobiliers Européens, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 22.437.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010082166/10.

(100092797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**JB Honoré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.250.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.873.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010082168/11.

(100092906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Jinkgo SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 135.316.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082169/10.

(100092830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Casa Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.755.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25.06.2010 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

\* Van Lanschot Management S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, représenté par Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;

\* Van Lanschot Corporate Services S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, représenté par Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;

\* Harbour Trust and Management S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, représenté par Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010;

- l'assemblée renomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, RCS B 51.238, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 25.06.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010083030/23.

(100092800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

---

**JS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.777.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2010082170/11.

(100093185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**JS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.777.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2010082171/11.

(100093186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**K.F. Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 90.064.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010082172/10.

(100093272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Socfinde S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 9.571.

---

Constituée en date du 18 mai 1971 suivant acte reçu par Me Carlo FUNCK, publié au Mémorial C 140 du 30 septembre 1971.

Statuts modifiés en date du 11 juin 1987 suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publiés au Mémorial C 199 du 5 juillet 1987.

Statuts modifiés suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- en date du 21 décembre 1994 publiés au Mémorial C n° 217 du 19 mai 1995,
- en date du 22 mai 1996, publiés au Mémorial C n° 428 du 2 septembre 1996,
- en date du 28 avril 1998, publiés au Mémorial C n° 550 du 28 juillet 1998.

Statuts modifiés le 9 novembre 1999, publié au Mémorial C n° 66 du 20 janvier 2000.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2010*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016, le mandat de Bolloré Participations S.A., Administrateur sortant. Elle sera représentée par M. Cédric de Bailliencourt.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE EN FONCTION:**

*Administrateurs*

M. Hubert FABRI, administrateur de sociétés, 21 Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève.

M. Daniel HAAS, directeur comptable, 41 Au Passou, B-4053 Chaudfontaine.

M. Philippe de TRAUX de Wardin, administrateur de sociétés, Bosveldweg 80, B-1180 Uccle.

Bolloré Participations S.A., Odet, F-29500 Ergue Gaberic, représentée par M. Cédric de Bailliencourt, Administrateur de sociétés, 14 rue des Sablons, F-75116 Paris.

*Commissaire*

Mme Carine RAVERT, Rue Nouvelle 19, B-6700 Arlon.

Signatures

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2010085170/32.

(100093381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Kafé-Inn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8229 Mamer, 8, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.593.

---

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082173/10.

(100092939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Kacim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 42.941.

---

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2010082174/10.

(100092974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Variolabel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.805.

---

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 juin 2010 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Dominic GAILLARD

M. Philipp HOSS

M. Anders MALCOLM

Mme Annemarie ARENS

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young S.A., Luxembourg,

en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

*Pour Variolabel SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010085186/24.

(100093653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

---

**Kintrust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 149.329.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINTRUST S.à r.l.

Référence de publication: 2010082175/10.

(100093362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Luxtoitures s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8019 Strassen, 13A, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 92.458.

L'an deux mille dix, le six mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**A COMPARU:**

Monsieur Djamel MEDDOURI, gérant de société, demeurant à F57210 Maisières-les-Metz, 11 Impasse de la Chapelle.

Lequel comparant déclare qu'il est devenu l'unique associé de la société LUXTOITURES S.à r.l, actuellement sans siège social, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 92.458, constituée originellement sous la dénomination de CONSTROMEGA S.à r.l suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à Pétange, en date du 18 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 418 en date du 17 avril 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1042 en date du 2 juin 2007,

suivant acte de cession de parts sous seing privé du 20 mars 2007, non enregistré ni publié au Registre de Commerce et des Sociétés, dont une copie après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte aux fins de formalisation,

Suite à la prédite cession de parts sociales sous seing privé, les parts sociales de la société LUXTOITURES S.à r.l se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Djamel MEDDOURI, prèdit, .....	100 parts
Total: CENT PARTS SOCIALES, .....	100 parts

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Etablissement du siège social et modification de l'article deux (2) des statuts.

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide d'établir le siège social à Strassen et de modifier par conséquent l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants. (Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-8219 Strassen, 13a rue du Bois.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec la comparante au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Meddouri , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2010. Relation: EAC/ 2010/ 5530. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication, au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010082196/49.

(100092877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.